

Assistant de vie

RNCP42318 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	42056, 44028
Code(s) ROME	K1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2026
Date d'échéance	29/05/2031

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

159 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 159 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
A.F.C.I	39297563700043	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 159 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42318-assistant-de-vie/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'assistant de vie intervient auprès de particuliers employeurs pour faciliter la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap à leur domicile. Ses principales missions consistent à accompagner les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, aide à la toilette, aide aux déplacements, préparation des repas adaptés, entretien du cadre de vie et du linge dans le respect de pratiques éco-responsable. L'accompagnement se réalise par le biais d'un projet personnalisé au travers les actes de la vie quotidienne et d'activités sociales, culturelles et de loisirs.

L'assistant de vie exerce auprès de plusieurs particuliers employeurs. Son activité se caractérise par une forte

autonomie organisationnelle, dans un cadre de subordination directe au particulier employeur.

Au-delà des compétences techniques liées au maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'assistant de vie mobilise des compétences transversales essentielles : communication professionnelle et respect de la confidentialité ; capacité d'adaptation aux rythmes et habitudes des particuliers employeurs, un sens de l'initiative et une responsabilité dans la qualité du service rendu.

Il veille également à préserver sa santé et sa sécurité dans l'organisation de ses journées, la gestion de ses déplacements et la prévention des risques physiques ou psychologiques liés à l'activité. Il identifie et évalue les risques domestiques, propose des actions d'amélioration des conditions de vie du domicile et veille à la sécurité des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

L'assistant de vie développe son employabilité. Il organise son activité, gère sa relation contractuelle avec plusieurs particuliers employeurs, anticipe les fins de contrat et reste en veille sur le marché du travail. Il s'inscrit dans une démarche de formation continue et de professionnalisation, pour maintenir et développer ses compétences, valoriser son expérience et construire une identité professionnelle reconnue.

ACTIVITÉS VISÉES

Définition du projet personnalisé d'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Mise en œuvre de l'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Mise en œuvre des activités sociales, culturelles et de loisirs pour les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Accompagnement aux actes d'hygiène, de confort, de déplacement et de transfert des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Gestion des repas pour les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Entretien éco-responsable du domicile

Entretien éco-responsable du linge

Développement de son activité professionnelle auprès de plusieurs particuliers employeurs

Gestion de son activité professionnelle au sein du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Gestion de son activité professionnelle au sein du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Mise en place de mesures de prévention des risques professionnels dans le cadre de son activité auprès de plusieurs particuliers employeurs

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Évaluer les besoins et les attentes du particulier employeur, en prenant en compte son environnement, ses capacités, et les caractéristiques de la perte d'autonomie ou du handicap, afin de proposer un accompagnement personnalisé et adapté pour le maintien à domicile ;

Définir avec le particulier employeur les modalités d'accompagnement, en s'appuyant sur l'évaluation de la situation, les ressources mobilisables et en concertation avec l'équipe pluriprofessionnelle et les proches aidants le cas échéant, pour préserver son autonomie ;

Collaborer au quotidien avec l'équipe pluriprofessionnelle, et les proches aidants le cas échéant, en respectant le cadre de son intervention et en utilisant les moyens de communication appropriés, afin d'assurer la cohérence de l'accompagnement ;

Assurer la sécurité du particulier employeur, en identifiant les risques domestiques et en mettant en place des actions d'amélioration, afin de garantir un accompagnement sécurisé et le maintien à domicile ;

Gérer des situations complexes en utilisant les principes de la relation d'aide, afin d'ajuster l'intervention au quotidien et de contribuer au bien-être et à l'autonomie du particulier employeur ;

Proposer des activités adaptées au particulier employeur, en respectant ses choix et ses capacités, afin de préserver son autonomie et de favoriser le maintien du lien social ;

Organiser les activités sociales, culturelles ou de loisirs avec le particulier employeur, en tenant compte de ses capacités et en s'appuyant sur les activités du quotidien, afin de maintenir le lien social ;

Stimuler le particulier employeur au travers d'activités, en utilisant des techniques d'accompagnement adaptées afin de favoriser sa pleine participation et son autonomie ;

Accompagner le particulier employeur dans la réalisation des actes d'hygiène corporelle en respectant son intimité, les limites professionnelles et les règles de d'hygiène et de sécurité afin de préserver leur confort et leur dignité ;

Aider à l'habillage et au déshabillage le particulier employeur en respectant ses choix et en utilisant les techniques professionnelles nécessaires afin de favoriser son autonomie, son confort et son bien-être ;

Assister le particulier employeur dans les déplacements et les transferts à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, en

utilisant les gestes et matériels adaptés en toute sécurité, afin de préserver le maintien à domicile et de contribuer à leur socialisation ;

Concevoir des menus avec le particulier employeur en fonction de ses goûts, ses habitudes et ses pathologies afin de favoriser son bien-être ;

Effectuer les courses alimentaires en veillant à la qualité des produits et en respectant le budget alloué afin de faciliter le quotidien du particulier employeur ;

Préparer les repas avec le particulier employeur, en toute sécurité, afin de contribuer au maintien de son autonomie ;

Assister le particulier employeur en sécurisant la prise des repas, afin de contribuer au maintien de son autonomie ;

Réaliser l'entretien courant du domicile en appliquant des pratiques écoresponsables et en tenant compte des préférences du particulier employeur afin de maintenir un environnement propre et sain ;

Utiliser des produits ménagers écoresponsables et non nocifs, en adaptant leur usage aux spécificités du domicile afin de réduire l'impact environnemental ;

Réaliser l'entretien du linge en appliquant des pratiques écoresponsables en tenant compte des préférences du particulier employeur afin de garantir la durabilité du linge et le bien-être du particulier employeur ;

Utiliser des produits écoresponsables et non nocifs, en adaptant leur usage aux spécificités du linge afin de réduire l'impact environnemental ;

Rechercher de nouveaux particuliers employeurs en mobilisant son réseau et des outils de communication afin de trouver des emplois adaptés à ses souhaits et à son environnement ;

Mettre en évidence son expérience et ses compétences lors d'un entretien d'embauche pour favoriser son employabilité et affirmer son identité professionnelle ;

Développer ses compétences en se formant et en s'informant régulièrement pour favoriser son évolution professionnelle ;

Recueillir les besoins et les attentes des nouveaux particuliers lors de la phase de contractualisation, en tenant compte de leur éventuelle situation de handicap pour proposer des interventions adaptées ;

Organiser son activité auprès de plusieurs particuliers employeurs en utilisant un outil de planification afin d'optimiser ses interventions ;

Échanger avec chaque particulier employeur en adoptant une communication régulière et efficace afin de développer la relation de confiance et de prévenir les situations de désaccords ;

repérer les risques physiques et psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle afin de préserver sa santé et sa sécurité ;

Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels en adoptant les bons comportements afin de limiter les risques pour sa santé et sa sécurité.

Blocs de compétences

RNCP42318BC01 — Mise en place d'un projet et d'un accompagnement personnalisés du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap

LISTE DE COMPÉTENCES

Evaluer les besoins et les attentes du particulier employeur, en prenant en compte son environnement, ses capacités, et les caractéristiques de la perte d'autonomie ou du handicap, afin de proposer un accompagnement personnalisé et adapté pour le maintien à domicile ;

Définir avec le particulier employeur les modalités d'accompagnement, en s'appuyant sur l'évaluation de la situation, les ressources mobilisables et en concertation avec l'équipe pluriprofessionnelle et les proches aidants le cas échéant, pour préserver son autonomie ;

Collaborer au quotidien avec l'équipe pluriprofessionnelle, et les proches aidants le cas échéant, en respectant le cadre de son intervention et en utilisant les moyens de communication appropriés, afin d'assurer la cohérence de l'accompagnement ;

Assurer la sécurité du particulier employeur, en identifiant les risques domestiques et en mettant en place des actions d'amélioration, afin de garantir un accompagnement sécurisé et le maintien à domicile ;

Gérer des situations complexes en utilisant les principes de la relation d'aide, afin d'ajuster l'intervention au quotidien et de contribuer au bien-être et à l'autonomie du particulier employeur ;

Proposer des activités adaptées au particulier employeur, en respectant ses choix et ses capacités, afin de préserver son autonomie et de favoriser le maintien du lien social ;

Organiser les activités sociales, culturelles ou de loisirs avec le particulier employeur, en tenant compte de ses

capacités et en s'appuyant sur les activités du quotidien, afin de maintenir le lien social ;
Stimuler le particulier employeur au travers d'activités, en utilisant des techniques d'accompagnement adaptées afin de favoriser sa pleine participation et son autonomie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas écrite

RNCP42318BC02 — Accompagnement aux actes de la vie quotidienne du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap

LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner le particulier employeur dans la réalisation des actes d'hygiène corporelle en respectant son intimité, les limites professionnelles et les règles de d'hygiène et de sécurité afin de préserver leur confort et leur dignité ;
Aider à l'habillage et au déshabillage le particulier employeur en respectant ses choix et en utilisant les techniques professionnelles nécessaires afin de favoriser son autonomie, son confort et son bien-être ;
Assister le particulier employeur dans les déplacements et les transferts à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, en utilisant les gestes et matériels adaptés en toute sécurité, afin de préserver le maintien à domicile et de contribuer à leur socialisation ;
Concevoir des menus avec le particulier employeur en fonction de ses goûts, ses habitudes et ses pathologies afin de favoriser son bien-être ;
Effectuer les courses alimentaires en veillant à la qualité des produits et en respectant le budget alloué afin de faciliter le quotidien du particulier employeur ;
Préparer les repas avec le particulier employeur, en toute sécurité, afin de contribuer au maintien de son autonomie ;
Assister le particulier employeur en sécurisant la prise des repas, afin de contribuer au maintien de son autonomie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une étude de cas numérique, une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée et un entretien oral avec le jury

RNCP42318BC03 — Entretien éco-responsable du domicile et du linge

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'entretien courant du domicile en appliquant des pratiques écoresponsables et en tenant compte des préférences du particulier employeur afin de maintenir un environnement propre et sain ;
Utiliser des produits ménagers écoresponsables et non nocifs, en adaptant leur usage aux spécificités du domicile afin de réduire l'impact environnemental ;
Réaliser l'entretien du linge en appliquant des pratiques écoresponsables en tenant compte des préférences du particulier employeur afin de garantir la durabilité du linge et le bien-être du particulier employeur ;
Utiliser des produits écoresponsables et non nocifs, en adaptant leur usage aux spécificités du linge afin de réduire l'impact environnemental.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation réelle ou reconstituée et un entretien oral avec le jury

RNCP42318BC04 — Gestion de son activité professionnelle dans le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile

LISTE DE COMPÉTENCES

Rechercher de nouveaux particuliers employeurs en mobilisant son réseau et des outils de communication afin de trouver des emplois adaptés à ses souhaits et à son environnement ;
Mettre en évidence son expérience et ses compétences lors d'un entretien d'embauche pour favoriser son employabilité et affirmer son identité professionnelle ;
Développer ses compétences en se formant et en s'informant régulièrement pour favoriser son évolution professionnelle ;
Recueillir les besoins et les attentes des nouveaux particuliers lors de la phase de contractualisation, en tenant compte de leur éventuelle situation de handicap pour proposer des interventions adaptées ;
Organiser son activité auprès de plusieurs particuliers employeurs en utilisant un outil de planification afin d'optimiser ses interventions ;
Echanger avec chaque particulier employeur en adoptant une communication régulière et efficace afin de développer la relation de confiance et de prévenir les situations de désaccords ;
Repérer les risques physiques et psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle afin de préserver sa

santé et sa sécurité ;

Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels en adoptant les bons comportements afin de limiter les risques pour sa santé et sa sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une étude de cas écrite faites en amont, un entretien oral avec le jury et une mise en situation professionnelle simulée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile : Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est singulier de toute autre forme d'emploi. l'employé familial s'exerce dans un lieu spécifique, le domicile. La relation qui lie employeur et salarié est, elle aussi, singulière et n'a pas d'autre équivalent puisqu'elle se formalise entre deux personnes physiques sans but lucratif, ni marchand. Cette relation se traduit dans l'opérationnel par un accompagnement personnalisé et pérenne du binôme salarié-particulier employeur. La contractualisation des emplois de l'employé familial s'appuie sur des dispositifs tel que le CESU et également auprès de structures mandataires qui le soutiennent dans le développement de son activité multi-employeurs.

Le salarié du particulier employeur, en tant qu'employé familial, a vocation à s'occuper de la famille et du domicile de leurs particuliers employeurs. Il peut travailler pour plusieurs particuliers employeurs selon un planning et une organisation qui lui sont propres.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant de vie

Auxiliaire de vie

Aide aux personnes âgées

Aide à domicile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les compétences de l'Assistant de vie sont encadrées par le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

La délégation de gestes de soins : Article L1111-6-1 du code de la santé publique, en vigueur depuis le 23 avril 2005, modifiée par la Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 10 JORF 23 avril 2005 « Une personne durablement empêchée [...] d'accomplir elle-même des gestes liés à des soins prescrits par un médecin, peut désigner, pour favoriser son autonomie, un aidant naturel ou de son choix pour les réaliser. »

L'aide à la prise de médicaments : Article L313-26 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 art 124.

« L'aide à la prise des médicaments peut [...] être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier. »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 498 €
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	69 413
Jugés difficiles à recruter	62 %

Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Un salarié du particulier employeur, un particulier employeur et un délégué à la certification d'IPERIA

Base légale

Date de décision	29/05/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2031
Date de dernière délivrance possible	29/05/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	113	4	70 %	—
2024	277	15	71 %	69 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37780

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37780, RNCP37792, RNCP37795

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iperia.eu/fr/metiers-domicile/assistant-de-vie/titre-assistant-de-vie-dependance>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42318/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 447 € – 5 786 €
Durée	523 – 666 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	6
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 01/2026 à 12/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	08/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	13 101 €
Coût moyen par dossier	4 367 €
Durée moyenne	537 h
Période	07/2026 – 08/2026
France compétences	60 %
France Travail	40 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.